

MONTRÉAL PLUS



Mariage
top secret
Page 3

Vandalisme
à Urgences Santé
Page 5



CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2000

DÉCÈS

YVES BOISVERT

yboisver@lapresse.ca



Il n'a pas peur

Jacques Dagenais est l'avocat qui a poursuivi le chef motard Maurice Boucher. Il s'est occupé du dossier des fameux frères Dubois à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), en 1975. Il s'est fait une spécialité des dossiers lourds de banditisme, de motards, de mafia.

Cet été, il prenait une bouchée, attablé seul dans la cafétéria d'un centre commercial. Un type l'aborde. « M^e Dagenais, bonjour ! »

Le gars venait de sortir du pénitencier. C'est Jacques Dagenais qui l'y avait fait envoyer pour huit ans.

Au bout de quelques minutes de conversation, le type, un braqueur de carrière qui a fait quelques très gros coups, dit à l'avocat de la Couronne : « Ça vous dérange-tu si je vais me chercher un sandwich ? »

Ça ne le dérangeait pas. Les deux ont dîné ensemble. Ils ont parlé de la vie au *pen*. Et ailleurs.

L'autre jour, quelques Rockers, les motards affiliés aux Hells Angels, sont en cour. Jacques Dagenais pilote le dossier. Un jeune homme vient le voir dans le corridor : « M^e Dagenais ! C'est vous qui faisiez la CECO contre mon père ! » C'était un des fils Dubois. Il disait cela sans agressivité, comme s'il avait dit : vous étiez dans le même club de chasse.

Une autre fois, Jacques Dagenais est sur le boulevard Saint-Laurent avec sa femme. Un Portugais vient lui serrer la main chaleureusement, lui demande comment il va, etc.

— C'est qui ? demande sa femme.

— Un faux-monnayeur. Je l'ai fait condamner, il en a pris pour trois ans...

La fois, la seule, qu'il a reçu des menaces, elle remonte à presque 30 ans. Quand il a commencé sa carrière à la Couronne, en 1970, après avoir passé trois années ennuyeuses dans un grand cabinet de civilistes, Jacques Dagenais a hérité d'un important dossier de fraude. Et au bout d'un procès compliqué, le juge a clairement laissé entendre que la preuve n'était pas convaincante.

Jusqu'à ce que M^e Dagenais « explique » la cause en plaidant, ce qu'il a toujours fait avec une admirable clarté. Le juge a changé d'idée et condamné le fraudeur. Le problème, c'est que le frère du fraudeur était un tueur à gages. Or, le tueur, qui avait entendu dire que le juge allait acquitter son frère, en voyant la condamnation, s'est imaginé que Dagenais était allé voir le juge dans son bureau pour lui faire changer d'idée. Le frère dit donc à M^e Dagenais : « C'est drôle, hein, je sais pas ce qui me fait dire ça, mais il me semble qu'on va se revoir... Ma mère m'a toujours dit qu'on finit par payer pour le méchant qu'on fait... »

Quelques années plus tard, le tueur s'est fait tuer. Le frère fraudeur, qui avait pris quatre ans, s'est rendu à la CECO pour témoigner contre les Dubois. Les policiers ont averti M^e Dagenais : « Il trouve que vous êtes un gars correct et que vous travaillez très bien. »

Cette fois-là, et quelques autres, il lui est arrivé d'avoir peur. De se réveiller en sueur quand le plancher craquait.

« Je n'ai plus peur aujourd'hui. Les criminels que je poursuis, ce sont en général des professionnels qui ont réussi et qui ont une tête sur les épaules. Ils savent qu'ils sont criminels. Ils savent que la police essaye de les attraper. Ils savent que quelqu'un va plaider la cause et qu'un juge va l'entendre. Et ils l'acceptent.

« Si c'est fait avec *fair play*, sans animosité, en cherchant à être efficace, évidemment, mais court-tois, ils l'acceptent. Ça paraît drôle à dire, mais je pense qu'il est possible de faire ce métier-là en étant respecté du milieu criminel. Ils respectent les policiers compétents qui travaillent honnêtement.

« Les policiers appellent ça jouer la *game*. Là où c'est plus dangereux, c'est quand on a affaire à des sous-groupes, sans expérience, qui veulent s'illustrer. Ça peut basculer.

« Pour le travail que je fais, je pense qu'il n'y a pas vraiment de danger. Ils savent que si ce n'est pas moi qui fais le procès, ce sera un autre procureur. Je fais mon travail après une enquête policière, dans un cadre institutionnel déterminé.

« Michel Auger, c'est autre chose. Je le connais depuis 30 ans. Lui, je le trouve extrêmement courageux. C'est de son initiative qu'il démasque des gens, qu'il attribue des responsabilités, qu'il fait des liens entre les événements. C'est très irritant pour le milieu. Lui a décidé d'informer le public et par conséquent les politiciens sur la criminalité. Ils sont rares à faire cela... »

On projette une loi antigang ? Quelle que soit la loi, on aura besoin d'un travail policier intelligent, de longue haleine. « Je ne peux pas croire, dit-il, que si les trois grands corps de police (SPCUM, GRC, SQ) unissaient leurs meilleurs effectifs on ne serait pas plus forts que le crime organisé. »

Mais il paraît que la police est bien occupée par le quotidien et la police de quartier...



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Mercredi, après l'attaque armée contre le journaliste Michel Auger, des policiers ont arpenté le terrain de stationnement du Journal de Montréal à la recherche d'indices.

| LOI ANTIGANG |

La conversion de Serge Ménard surprend ses anciens collègues

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La volonté du ministre Serge Ménard de convaincre Ottawa de durcir sa loi antigang surprend ses anciens collègues criminalistes, mais elle recueille néanmoins de nombreux appuis au sein de la communauté juridique québécoise.

« Nous sommes allés très loin dans la reconnaissance des droits de la défense et, dans certains cas, on a rendu difficile, voire impossible, la tâche du ministère public, qui a essuyé de nombreux et cuisants échecs dans la lutte contre le crime organisé », dit Louise Viau, professeure de droit criminel à l'Université de Montréal. « M. Ménard dit que sans moyens additionnels, on ne pourra venir à bout du crime organisé ? Il a peut-être raison. »

Mercredi, après l'attaque armée contre le journaliste Michel Auger, le ministre de la Sécurité publique a exhorté Ottawa à modifier le Code criminel au plus tôt, quitte à recourir à la clause dérogatoire, afin de rendre illégale la simple appartenance à une organisation jugée criminelle.

« On en est arrivé au point où il est nécessaire d'avoir une loi plus musclée. La loi actuelle n'est pas suffisante, en tout cas pour atteindre les leaders des groupes criminels », estime le criminologue André Normandeau, de l'Université de Montréal.

En 1997, le gouvernement fédéral a amendé le Code criminel en matière de lutte contre le gangstérisme, afin de répondre aux pressions exercées par le Québec à

la suite de la mort du jeune Daniel Desrochers, victime innocente deux ans plus tôt d'une bombe posée dans Hochelaga-Maisonneuve.

Ces modifications font de la participation aux activités d'un gang de plus de cinq personnes une infraction criminelle passible de 14 ans de prison. La Couronne doit cependant toujours faire la preuve que l'accusé a lui-même commis un crime au profit du gang. L'appartenance à une bande criminelle ne suffit pas.

Très peu d'accusations ont été portées jusqu'ici en vertu de la loi antigang fédérale. « C'est sûr que ce n'est pas nécessairement facile de faire la preuve requise par la loi, mais pourquoi baisser les bras avant de la tester devant les tribunaux ? Si tu ne l'essaies pas, tu ne sauras pas si elle fonctionne ! » dit le criminaliste Guy Cournoyer, qui trouve « étonnante » la prise de position de Serge Ménard, un ancien avocat de la défense.

Dans un des rares cas rapportés au Québec, un membre des Rock Machine, Peter Paradis, a écopé de 12 ans de prison en mars, après avoir plaidé coupable. Mais à Winnipeg, où 35 membres d'un gang de rue avaient été cités à leur procès dans une affaire de trafic de drogue, les accusations de participation à une organisation criminelle ont toutes été abandonnées. Et la province, qui avait dépensé 3,5 millions pour faire construire un palais de justice capable d'accueillir les accusés, s'est retrouvée avec le procès le plus coûteux de son histoire.

Ce genre d'insuccès explique pourquoi le Québec n'utilise pratiquement pas les dispositions de la loi actuelle, selon M^e Mario Tremblay, directeur des affaires cri-

minelles au ministère de la Justice. « On ne les utilise pas parce qu'on n'a pas confiance d'arriver à court terme à des résultats, dit-il. On veut pas s'engager dans une longue guérilla judiciaire avec le crime organisé, on veut une guerre qui va amener une issue dans un délai raisonnable, et autant que possible en notre faveur. »

Ce genre de raisonnement inquiète fortement certains observateurs. « C'est sûr que si tu veux des résultats rapides, tout ce que tu as à faire, c'est d'abolir la présomption d'innocence, de mettre tout le monde en prison et de jeter la clé dans la rivière ! » dit M^e Cournoyer.

« J'ai beaucoup de respect pour Serge Ménard, c'est quelqu'un qui a une très bonne vision du système judiciaire, mais là, je pense qu'il réagit de manière excessive en raison de pressions politiques », dit Don Stuart, professeur de droit criminel à l'Université Queens de Kingston, en Ontario.

Comme M^e Cournoyer, il croit qu'on devrait commencer par consentir des budgets appropriés à la lutte contre le crime organisé, avant de songer à des changements législatifs radicaux.

Le gouvernement canadien n'a jamais eu recours à la clause dérogatoire, mais elle a été utilisée à une demi-douzaine de reprises au Québec. En guise de protestation politique, le gouvernement de René Lévesque l'avait incluse dans toutes ses lois en 1982, tandis que Robert Bourassa l'a invoquée en 1988 pour maintenir l'unilinguisme en matière d'affichage. Elle a aussi été employée pour préserver la place de l'enseignement religieux dans les écoles québécoises.

ATTENTAT CONTRE MICHEL AUGER

Les journalistes se mobilisent

SYLVAIN LAROCQUE

Le milieu journalistique québécois se mobilise à la suite de l'attentat dont a été victime mercredi le reporter Michel Auger, du Journal de Montréal, et toute la population est invitée à se joindre aux différentes manifestations prévues aujourd'hui partout au Québec.

À Montréal, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) organise une marche de soutien qui se met en branle à 12 h 30 au métro Mont-Royal. L'avenue du Mont-Royal sera fermé à la circulation et le cortège

se dirigera vers les bureaux du Journal de Montréal, où Paule Beaugrand-Champagne, rédactrice en chef, Hélène Pichette, présidente de la FPJQ, et Michel Roy, président du Conseil de presse du Québec, prononceront des allocutions.

Des agents correctionnels, encore sous le choc de la tentative de meurtre sur l'un de leurs collègues survenue hier matin, se joindront à la marche. Par ailleurs, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a tenu avec les autres centrales syndicales des rencontres sur la violence en milieu de travail ces derniers jours, a annoncé que la présidente, Monique Richard, sera sur place.

À Québec, la section locale de la FPJQ tient à 12 h 45 une vigile de solidarité avec Michel Auger au rond-point situé devant l'Assemblée nationale. « Le lieu se veut un

symbole pour dénoncer l'attentat contre le journaliste, mais aussi contre le droit du public à l'information et la liberté de presse », a indiqué Éric Moreault, président de la FPJQ-Qc.

À Ottawa, la section de l'Outaouais de la FPJQ et la Tribune de presse de la Chambre des communes convient les journalistes et le public de la capitale à une marche sur la colline du Parlement à 12 h 45. Alexa McDonough, chef du NPD, Gilles Toupin, journaliste à La Presse et Andrew McIntosh du National Post prendront la parole.

En Mauricie, les journalistes sont invités à se rassembler sur le parvis de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à proximité du parc Champlain, toujours à 12 h 45. En Abitibi, une réunion a lieu à midi devant le palais de justice de Val-d'Or.

D'autre part, le Conseil de presse de Québec a émis un communiqué hier pour « déplorer vivement qu'un journaliste ait été la cible du crime organisé » et demander aux gouvernements de mettre en place, au plus tôt, des mécanismes visant à mieux réprimer les actes de violence de plus en plus fréquents des groupes criminalisés.

L'organisme tient à rappeler « qu'il n'est malheureusement pas rare que des journalistes couvrant le monde interlope aient à faire face à des menaces de représailles ou soient, dans certains cas, victimes d'attentats meurtriers ».

Selon le Conseil, « toutes ces tentatives visant à entraver la liberté de presse briment également le droit des citoyens et des citoyennes à être judicieusement informés », sans quoi « il ne peut y avoir de démocratie ».

Permis de possession d'armes : les demandes affluent

PIERRE GINGRAS

SI LES FORMULAIRES pour obtenir un permis de possession affluent actuellement au Centre canadien sur les armes à feu et à la Sûreté du Québec, moins de la moitié des propriétaires ont fait leur demande jusqu'ici.

Si bien que d'ici la fin de l'année, dans 107 jours, pas moins de 1,2 million de personnes, selon les estimations officielles, devront se conformer à la loi. Au 31 décembre, tous les propriétaires d'armes à feu au Canada seront en effet tenus d'avoir un permis de possession, ce qui sera virtuellement impossible en raison des délais d'attente. Ces propriétaires ont toutefois jusqu'au 31 décembre 2002 pour enregistrer leurs armes.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le 1er décembre 1998, environ 650 000 personnes ont fait parvenir leur formulaire, ce qui s'ajoute aux 242 000 permis qui restaient alors valides. De ce nombre, 524 000 personnes ont reçu le petit document en plastique sur lequel apparaît leur photo, et plus de 133 000 demandes sont toujours en traitement.

Au Québec, 85 000 personnes ont reçu leur permis, 115 1000 formulaires sont toujours en traitement et environ 40 000 demandes n'ont pas encore été examinées. Responsable de l'application de la Loi sur le contrôle des armes à feu en territoire québécois, la Sûreté du Québec indique qu'à l'heure actuelle, de 2500 à 3000 formulaires parviennent à ses bureaux à chaque jour, 10 fois plus qu'il y a quelques mois. On s'attend à ce que ce nombre atteigne les 5000 par jour d'ici le 15 octobre, alors que les frais d'obtention augmenteront substantiellement. Environ 200 personnes travaillent maintenant au bureau du contrôle des armes à feu à la SQ. Comme nous sommes en période de chasse, la Sûreté du Québec donne priorité aux demandes d'achat d'armes à feu. L'autorisation peut s'obtenir, dit-on, dans un délai d'un mois, le délai minimum légal étant de 28 jours, mais il faut patienter environ quatre mois pour obtenir un permis de possession «régulier».

On estime que 450 000 à 500 000 personnes sont propriétaires d'une arme en feu au Québec, en presque totalité des armes de chasse, et leur arsenal se chiffrent à 1,2 million d'armes. Au pays, on compterait sept millions d'armes pour 2,2 millions de propriétaires.

Depuis le jugement de la Cour suprême du Canada qui confirmait, en juin dernier, la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de contrôle des armes à feu, le coût du permis est passé de 45 \$ à 10 \$ afin d'amener un plus grand nombre de propriétaires à se soumettre à la loi. Ces frais passeront à 60 \$ le 15 octobre. De plus, le formulaire initial, qui était extrêmement complexe, a été simplifié et réduit à une page. Avant ce changement, près de 80 % des formulaires complétés comportaient des erreurs, ce qui allongeait d'autant les délais de traitement.

Le Centre canadien a aussi mis en place des équipes fixes et mobiles, environ 200 personnes cet été au Québec, pour aider les postulants à compléter leur demande. Les autorités ont aussi permis au public de télécharger le formulaire officiel à partir du site Web du centre (www.cfc-ccaf.gc.ca), ce qui a été utile à 125 000 personnes, mentionne-t-on. Deux campagnes de publicité télévisée ont aussi eu lieu sur les réseaux nationaux, aux grandes heures d'écoute, la dernière ayant débuté lundi dernier.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a dépensé au moins 327 millions pour la mise en application de la Loi sur le contrôle des armes à feu, mais il a été impossible de connaître les sommes investies au cours du présent exercice financier. Les frais d'administration du programme devraient atteindre de 50 à 60 millions par année.

Laval choisit ses délégués

LA VILLE de Laval a désigné hier les trois délégués qui seront chargés de la représenter au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Outre le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, qui siège d'office au conseil, les deux autres délégués sont André Boileau, vice-président du comité exécutif et conseiller du quartier Fabreville, et Jean-Jacques Beldi, président de la Société de transport de Laval et conseiller du quartier Laval-les-Îles. La CMM sera présidée par le maire de Montréal, Pierre Bourque, et six conseillers de la métropole y sont délégués. La banlieue de l'île a aussi choisi ses délégués.

Louise Harel se souvient et appuie la loi antigang réclamée par le Québec

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne

QUÉBEC — Déplorant la tentative de meurtre commise contre le journaliste Michel Auger du Journal de Montréal, la ministre Louise Harel appuie sans réserve la loi antigang que propose son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard, pour venir à bout du crime organisé.

«Il n'est jamais trop tard pour bien faire», a-t-elle confié aux journalistes hier.

Mme Harel a rappelé que, quelques jours avant l'attentat contre Michel Auger, son collègue Ménard avait fait valoir à la ministre fédérale de la Justice, Ann McLellan, la nécessité de resserrer les lois pour lutter efficacement contre les organisations criminelles.



Louise Harel

Mme Harel se souvient du drame qui a bouleversé son quartier d'Hochelaga-Maisonneuve en août 1995 alors que le jeune Daniel Desrochers était retrouvé mort près du lieu de l'explosion

d'une voiture piégée, résultat de la guerre sanglante que se livrent toujours les Hells Angels et les Rock Machine.

Dès cette époque, la nécessité de donner des dents au Code criminel apparaissait comme une priorité dans le milieu politique.

«Je vous rappelle qu'il y a eu un drame dans le quartier que j'habite, un petit garçon de 9 ans est mort à la suite de l'explosion d'une voiture piégée et, à ce moment-là, avec mon collègue du Bloc québécois, Réal Ménard, on a examiné cette question-là, et il a beaucoup plaidé, encore plus que moi, pour qu'une disposition du Code criminel cible les groupes du crime organisé», a expliqué Mme Harel.



Photo ROBERT MAILLOUX, La Presse

Le ministre Serge Ménard, de la Sécurité publique, en pleine discussion avec deux anciens directeurs de l'Institut de police de Nicolet, Gilles Bouchard (1985 à 1995) et Jacques Marquis (1977 à 1981), et Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de la nouvelle École nationale de police du Québec.

'École nationale de police devient réalité

MARCEL LAROCHE

À L'INSTAR des grandes écoles européennes, le Québec possède maintenant sa propre institution d'enseignement policier, l'École nationale de police du Québec.

Elle succède à l'Institut de police du Québec, un organisme gouvernemental implanté à Nicolet, dans le centre du Québec.

Après avoir assumé la formation d'environ 18 000 agents de la paix au cours de ses 32 années d'existence, l'Institut de police du Québec tire donc sa révérence avec la satisfaction du devoir accompli.

Et il est aussitôt remplacé par l'École nationale de police du Québec qui occupe le même local,

dans l'ancien séminaire de Nicolet.

La nouvelle maison d'enseignement, qui a officiellement pris la relève le 1er septembre dernier, aura pour mission d'assurer la formation initiale permettant d'acquiescer les compétences de base dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière.

L'École nationale de police créera aussi une Commission de formation et de recherche dont le mandat principal sera de donner des avis sur tout ce qui concerne la formation policière.

En procédant hier matin à l'inauguration officielle de l'école, le ministre Serge Ménard, de la Sécurité publique, a dit que ce changement marquait un pas dans l'évolution

des méthodes d'enseignement. «Les aspirants-policiers pourront maintenant profiter d'une formation adéquate pour faire face aux complexités du système judiciaire et des problèmes découlant du crime organisé», de dire M. Ménard.

Dans son allocution présentée devant de nombreux dignitaires, dont Maurice Baril, président-fondateur de l'Institut de police créé le 21 juin 1968, plusieurs directeurs de police du Québec et des dizaines d'aspirants-policiers, le ministre a rappelé que le principal objectif de la nouvelle école est de poursuivre la qualité de la formation dans divers types d'enquêtes policières.

Lantigang entre saisies et mesures de guerre

MATHIEU PERREAULT

Partout dans le monde, les gouvernements oscillent entre les mesures de guerre et les saisies à gogo dans la lutte contre le crime organisé.

Au Danemark, le gouvernement a suspendu en 1997 les libertés civiques des Hells Angels et des Bandidos, qui étaient engagés dans une guerre sanglante. En Italie, les mafieux emprisonnés sont interdits de contact avec leurs proches, et une loi qui évitait les contre-interrogatoires aux délateurs vient d'être abrogée. En Irlande, les saisies des biens des criminels sont depuis 1996 possibles en vertu du Code civil, ce qui impose aux accusés de prouver eux-mêmes qu'ils ont acquis argent et maisons par des moyens légaux. En France, les membres des «bandes organisées» peuvent être détenus plus longtemps que les autres bandits avant de voir leur avocat.

Les États-Unis, dont la loi anti-extorsion nommée RICO a inspiré la loi antigang canadienne, sont pour leur part très satisfaits de leur législation, selon le professeur de droit Ronald Goldstark, de l'Uni-

versité Cornell. «Les procureurs ont mis 10 ans avant d'apprendre à s'en servir; mais depuis 20 ans, nous avons eu d'excellents résultats», dit M. Goldstark, un ancien procureur à New York. Ces dernières années, la section civile de RICO, qui permet aux individus de poursuivre des organisations qui leur ont occasionné des pertes, a été attaquée parce qu'elle a été utilisée contre les groupes pro-choix manifestant contre les pro-vie, dans le dossier de l'avortement. Mais la section criminelle n'a jamais été sérieusement remise en question.»

Le RICO américain a une portée moins vaste que la loi canadienne, souligne le professeur de droit Don Stuart, de l'Université Queens. «RICO impose que les procureurs fassent la preuve que l'association criminelle a toujours cours et qu'elle a existé en continu pendant un certain temps, dit le professeur Stuart. La loi canadienne ne fait pas cette distinction, ce qui implique qu'elle pourrait être utilisée contre un groupe d'adolescents dont certains vendent de la drogue.»

La France a aussi inclus la notion de «bande organisée» dans son Code pénal depuis 1994, précise

Jean Pradel, professeur de droit à l'Université de Poitiers. «Mais cette notion ne sert qu'à durcir les peines, dit en entrevue téléphonique M. Pradel, qui dirige l'Association française de droit pénal. En pratique, elle mène à l'emprisonnement à vie.» Les bandes organisées, pour être ainsi désignées, doivent avoir planifié «une série d'infractions», selon M. Pradel.

Pas de gants blancs

Le Danemark n'a pas mis de gants blancs contre les motards. Pendant un an, la police a eu droit de chasser les Hells et les Bandidos des villes où ils étaient indésirables, et n'avait pas besoin de motif raisonnable pour fouiller leurs membres, explique en entrevue téléphonique Bjorn Elmquist, un avocat criminaliste de Copenhague qui fut député pendant 15 ans et a dirigé la commission législative du Parlement danois de 1994 à 1998. «La guerre entre les deux bandes était devenue intolérable. Depuis, elles ont fait la paix. Paradoxalement, certains disent que les motards ont maintenant plus d'énergie à consacrer au trafic des drogues. Mais les statistiques ne montrent

rien.»

Le Danemark a en quelque sorte eu recours à des mesures de guerre, admet M. Elmquist, qui compte parmi ses clients des Bandidos et des Hells. «Le Parlement a voté en majorité en faveur de ces mesures. Si elles n'avaient pas été temporaires, je crois qu'elles auraient été rejetées. Aussi, la loi précisait qu'elle ne visait que les membres d'organisations qui étaient en guerre l'une contre l'autre. Comme cela, une ville ne pouvait interdire l'ouverture d'une synagogue sous prétexte que des groupes d'extrême-droite pouvaient l'attaquer.»

Quant aux saisies, elles semblent avoir un effet dissuasif aux États-Unis, où il est aussi possible de recourir au droit civil et à ses fardeaux de preuve moins contraignants, selon le procureur Claude Bélanger, de la Couronne fédérale à Montréal. Mais il ne faut pas rêver en couleurs au Canada: comme le droit pénal est de juridiction fédérale, et le droit civil, de juridiction provinciale, une loi civile permettant les saisies de produits d'actes criminels serait probablement inconstitutionnelle, selon M. Bélanger.

Un voile de mystère enveloppe le mariage de Caroline Mulroney

400 invités attendus, dont George Bush, Margaret Thatcher, John Major et peut-être Ted Kennedy

PASCAL BRETON

Caroline Mulroney, unique fille de l'ancien premier ministre du Canada, Brian Mulroney, unira sa destinée à Andrew Lapham demain, en l'église Saint-Léon de Westmount, au cours d'un mariage auréolé de mystère.

Même la chorale des Petits Chanteurs du Mont-Royal, qui offrira une prestation pendant la cérémonie, a reçu l'ordre de ne rien dévoiler. La famille Mulroney souhaite conserver le caractère privé de l'événement malgré qu'il soit considéré comme le mariage de l'année.

Âgée de 26 ans, l'aînée des quatre enfants de Brian et Mila Mulroney est diplômée de Harvard et complète sa troisième année de droit à l'Université de New York.

Son futur mari est le fils de l'Américain Lewis Lapham, éditeur du magazine *Harper's*, reconnu pour ses propos virulents à l'endroit des politiciens. Ancien banquier chez Morgan Stanley, Andrew Lapham a lancé récemment une compagnie de soins de santé sur Internet, SL New Media. Le couple s'est connu à Wall Street.

Des invités de renom

En plus de George Bush, ancien président des États-Unis, et de sa femme Barbara, plusieurs personnalités du monde politique et artistique doivent assister à la messe nuptiale. Ce que refuse de confirmer la firme National, chargée des relations avec les médias pour la famille Mulroney. « Il n'y aura aucun commentaire. C'est une cérémonie privée et, à la demande de la famille Mulroney, je ne peux rien dévoiler », a déclaré le vice-président, Jean Gosselin.

Selon des journaux anglophones qui ont suivi les préparatifs du ma-

riage, le sénateur Ted Kennedy, frère du défunt président John F. Kennedy, aurait été invité, mais ne serait pas présent. La veuve du roi Hussein de Jordanie, ainsi que les anciens premiers ministres de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher et John Major, seraient aussi invités.

Il va sans dire que la sécurité sera imposante près de l'église Saint-Léon, où la cérémonie commencera à 18 h 30, demain. « Nous avons eu des demandes afin de veiller à la protection de M. Bush et aussi de M. Mulroney, puisqu'il est un ancien premier ministre », a indiqué Michel Blackburn, porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada. Des gardes du corps privés seront aussi sur place.

Pour la durée de la cérémonie, le boulevard de Maisonneuve et la rue Clark seront fermés à la circulation. « Il y aura environ 400 invités, et notre rôle est d'assurer une bonne circulation. Les médias pourront être présents à l'extérieur de l'église, de l'autre côté de la rue,

et les curieux auront aussi une place sur le trottoir », indique Richard McEmroa, directeur de la Sécurité publique de Westmount, prévoyant déjà une grande affluence.

L'annonce du mariage de Caroline Mulroney a provoqué conjectures et curiosité. Au magasin Ogilvy du centre-ville, où la liste de mariage a été déposée, la présidente de Lucas explique qu'elle a même dû retirer la table de mariage des futurs époux. « La table suscitait beaucoup trop de curiosité ; les gens venaient simplement pour regarder ; c'était devenu du voyeurisme. C'est un mariage privé. La famille nous a demandé de garder le silence et nous n'avons communiqué aucune des informations qui ont pu circuler à ce jour », a expliqué Lise Dionne.

Hier, une petite visite a permis de constater qu'à la veille du mariage, la plupart des éléments de la liste déposée chez Lucas ont été achetés. Chez Christolfe, il était encore possible d'offrir un service de

couverts en argent massif de marque Chinon ou seulement la cuillère à dessert, vendue 125 \$. Pour les repas de tous les jours, le service en métal argenté, moins cher, est évalué à 625 \$ avant taxes. Restait aussi les deux flambeaux en métal argenté, à 425 \$ chacun avant taxes, le beurrier à 270 \$ ou la boîte de deux cendriers à 215 \$.

Après la cérémonie nuptiale, les quelque 400 invités doivent assister à une soirée grandiose à la salle de bal Windsor. Selon le *Globe and Mail*, le menu comprend entre autres une salade de concombres et saumon, un filet de boeuf à la sauce béarnaise et un dessert concocté en l'honneur de la mariée, des pommes Saint-Hilaire à la Caroline. Dimanche, plus de 250 invités prendront part à un brunch privé à l'hôtel Ritz-Carlton. Encore là, la plus grande discrétion régnait hier. « C'est une information qui a circulé, mais nous ne ferons pas de confirmation à l'effet qu'il y a un événement ici », a indiqué Angélique Martel, du Ritz.

Empoisonnement préventif de tanches près du Richelieu

PIERRE GINGRAS

LES BIOLOGISTES terminent aujourd'hui l'empoisonnement préventif de plusieurs étangs à Saint-Alexandre, non loin d'Iberville, près du Richelieu, en vue de détruire toutes les tanches qui pourraient encore y vivre.

La première phase de l'opération a eu lieu au printemps et la moitié des étangs de la ferme Franconie avait été traités. Hier, on procédait à l'empoisonnement à la roténome, un poison d'origine végétale, des eaux d'élevage encore susceptibles d'abriter l'espèce indésirable.

Cette opération n'aura toutefois aucun effet tangible sur l'invasion de la tanche déjà bien implantée dans le Richelieu. En effet, non seulement l'espèce se reproduit-elle dans la rivière depuis quelques années, mais elle a commencé à étendre son territoire. On la retrouve maintenant à Saint-Jean, à une quinzaine de kilomètres en aval du site d'invasion.

À l'origine, ces tanches avaient été importées illégalement d'Allemagne en 1986 par le propriétaire de la ferme à des fins d'élevage. Mais le projet devait être abandonné quatre ans plus tard faute de marché. Si le poisson est prisé par les consommateurs européens, sa réputation comme poisson de table n'a pas encore traversé l'Atlantique.

Mais la tanche s'est multipliée rapidement dans les étangs de la famille Neeser. Une femelle de deux kilos peut donner jusqu'à 1,2 million d'œufs. L'éleveur a changé la vocation de ses étangs pour élever des écrevisses et bon nombre de tanches se sont retrouvées dans les fossés de drainage qui sont en contact direct avec le Richelieu quelques kilomètres plus loin. Lors d'une première visite des inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en 1991, l'étang principal était aux trois quarts vide, mais contenait néanmoins une tonne de tanches. Les inspecteurs en ont capturé quatre autres tonnes dans un canal d'évacuation.

L'année suivante, des agents de conservation de la faune en ont capturé d'autres dans les canaux de drainage attenants à la ferme d'élevage. Un biologiste a alors statué que le poisson est exotique et qu'il doit être éliminé. Le contentieux du ministère de l'Environnement et de la Faune sera saisi de l'affaire qui n'ira pas plus loin. C'est en octobre dernier que le poisson est à nouveau identifié par les biologistes et qu'on décide de procéder à l'empoisonnement des étangs.

Jusqu'à maintenant, la tanche n'a été signalée que dans le Richelieu. Mais comme les petits spécimens peuvent avoir été capturés et vendus comme poissons-appâts, il n'est pas impossible que l'espèce soit présente ailleurs dans la région de Montréal. Très prolifique, possédant une très grande faculté d'adaptation à l'eau froide et peu oxygénée (elle peut vivre une journée hors de l'eau), affectionnant les eaux calmes et vaseuses, la tanche est une espèce qui pourrait facilement envahir tout le bassin du Richelieu, craignent les scientifiques, faisant ainsi compétition alimentaire à plusieurs espèces, notamment le chevalier cuirvé dont la survie est toujours menacée.

De la pluie en quantité industrielle sur la métropole

DES PLUIES diluviennes sont prévues aujourd'hui et demain dans la grande région de Montréal, a indiqué hier Environnement Canada.

Une dépression très humide qui nous vient du sud sera en cause, mentionne la météorologue Yves Gagnon. Si bien que l'avertissement de pluie abondante devrait se concrétiser par des précipitations de l'ordre de 50 à 70 millimètres.

C'est plus que toute la pluie tombée en juillet, qui fut particulièrement sec cette année, puisque on y a enregistré 47,7 mm de pluie par rapport à la moyenne de 85,6 mm.

Si le mois de juin fut aussi plus sec que la normale (77,5 mm par rapport à 82,5), le mois de mai par contre a été particulièrement pluvieux avec des précipitations atteignant 133,5 mm, plus du double de la moyenne de 66,7 mm.

Compte tenu de la pluviosité normale en août, le bilan global pour les quatre derniers mois est légèrement supérieur à la normale, soit 361,2 mm par rapport à 335,1.



Soyez prêt pour les Jeux.

Demain, ne manquez pas le dernier fascicule **Les Jeux de nos athlètes**, offert gratuitement dans **La Presse**. 20 pages couleur pleinement illustrées qui vous expliqueront en détail le cyclisme, le judo, la boxe, l'escrime, le basket-ball et plus encore.

La Presse

en collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada



Colette Rondeau retrouvée morte

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

MÊME SI LA Sûreté du Québec ne veut pas le confirmer officiellement, c'est le corps de Colette Rondeau, 35 ans, disparue depuis le 31 août dernier à Joliette, qui a été retrouvé hier, dissimulé entre des arbres et de l'herbe haute à quelques mètres d'un chemin de terre, à Sainte-Marie-Salomé.

Cette découverte fait suite à une autre faite la veille, chemin de la Manouane, à Saint-Michel-des-Saints, alors que le corps calciné de Mouloud Michel Meziani, de Sainte-Marie-Salomé, a été trouvé dans son automobile.

L'agent Gilles Mitchell, des affaires publiques de la SQ, a indiqué que seule l'autopsie va pouvoir déterminer les causes de la mort de la femme, dont le corps était en état de putréfaction au moment de sa découverte. Il ne portait pas de traces de violence apparentes.

Pour ce qui est du cadavre de Saint-Michel-des-Saints, seuls des tests plus poussés vont pouvoir

établir s'il s'agit d'un suicide ou d'un meurtre.

Le policier Mitchell a indiqué que ces deux personnes étaient devenues amies depuis cinq semaines environ. Colette Rondeau était mariée depuis six semaines lorsqu'elle a été portée disparue par son nouveau conjoint, Normand Laurin. Il a dit aux policiers que sa femme avait quitté la maison pour quelques minutes afin d'aller faire le plein d'essence et aller saluer une amie. On a appris plus tard qu'elle se prostituait et recrutait ses clients au moyen d'annonces dans les journaux.

Mouloud Meziani a été vu pour la dernière fois le 31 août, mais sa femme n'a signalé sa disparition aux policiers que le 6 septembre. Elle leur a dit qu'il se rendait souvent dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints pour aller à la pêche et admirer la nature. Une battue a été organisée dans le secteur et elle a porté fruits.

Puis des éléments de l'enquête policière ont conduit hier matin les membres de l'unité d'urgence de la SQ dans un secteur retiré où Colette Rondeau avait l'habitude de se rendre. Peu de temps après, un corps qui portait des vêtements semblables aux siens a été découvert.



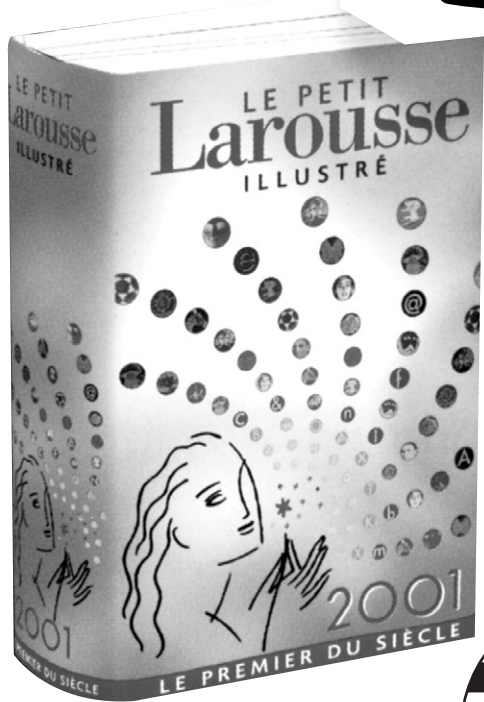
Photo ROBERT NADON, La Presse

Des employés de la morgue sortent le corps de Colette Rondeau, retrouvée morte dans un bois de Sainte-Marie-Salomé.

Sortez de l'ordinaire
 AVEC LE CAHIER **Sortir** DU JEUDI DANS **La Presse**

LA SUPERGRILLE DU MOIS

La Presse



Avec le Petit Larousse illustré 2001, j'ai toujours le dernier mot.

En septembre, 100 gagnants

mériteront un exemplaire du **PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 2001** et le fameux t-shirt **J'AI RÉUSSI**.

À surveiller le dimanche 24 septembre

Un policier doit la vie à son gilet pare-balles

SYLVAIN LAROUCHE

PARCE QU'IL portait un gilet pare-balles, un jeune policier de Saint-Adolphe-d'Howard a eu la vie sauve, mercredi soir.

L'histoire a commencé lors d'une inspection de routine. Vers 22h10, face au 701, chemin du Village (route 329) à Saint-Adolphe, le policier Éric Chartier a intercepté un camion de location U-Haul en raison d'un phare défectueux. Au moment de demander ses papiers au conducteur, l'agent a détecté une odeur de marijuana provenant de l'intérieur du véhicule. Il a alors demandé à l'homme de 37 ans

d'ouvrir la porte arrière du camion afin qu'il puisse inspecter le contenu. S'exécutant, l'homme a soudainement hésité avant de sortir une arme et tirer à quelques reprises en direction du policier.

Portant un gilet pare-balles, l'agent Chartier n'a pas été blessé, mais il a souffert d'un violent choc nerveux. Il a été transporté à l'hôpital et a obtenu son congé hier matin.

Éric Chartier, 29 ans, travaille pour la sûreté municipale de Saint-Adolphe-d'Howard depuis quatre ans. Il porte toujours son gilet pare-balles, contrairement à certains de ses collègues, a indiqué le chef de police de Saint-Adolphe, Jean-Guy Lussier.

«La nouvelle de l'attentat a sus-

cité la réflexion chez les policiers ce matin », a confié M. Lussier.

Après le crime, le suspect a pris la fuite à bord de son camion en direction de Morin Heights. Le véhicule a été repéré dans cette localité, rue Nedler, vidé de la marijuana qu'il avait contenue. La drogue a été retrouvée quelques mètres plus loin, cachée par des branches.

Après deux heures de ratissage hier matin, les policiers des différentes unités de la Sûreté du Québec, aidés par des chiens renifleurs, ont localisé et arrêté Guy Robert, 37 ans, de Boucherville. Il a comparu hier après-midi au palais de justice de Saint-Jérôme, où il a été accusé de tentative de meurtre. Il sera détenu jusqu'à son enquête sous cautionnement, fixée au 22 septembre.

Accusé mal en point

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SAINT-JÉRÔME — Le tribunal saura lundi matin si le jeune homme accusé d'avoir tué ses parents le 22 mars, à Arundel, sera en mesure de se présenter pour son procès qui se déroule en chambre de la jeunesse au palais de justice de Saint-Jérôme.

Le procès a été ajourné abruptement mercredi après-midi parce que le jeune homme, qui a eu 18 ans une semaine après le drame, a ressenti un malaise. En soirée, il a été examiné par des spécialistes qui ont fait rapport à son médecin traitant à l'Institut Pinel.

Hier matin, il a été conduit au palais de justice et la séance devait reprendre à 9h30, mais il n'en fut rien puisqu'il ne se sentait pas bien. Vers 11h30, son avocat, Guy Poupard, a informé le juge Jean LaRue, de la Cour du Québec, qu'il avait finalement parlé au médecin et que celui-ci recommandait un ajournement jusqu'à lundi. L'avocat a indiqué qu'il s'engageait à pren-

Brosseau : au jury de se prononcer

Presse Canadienne

TROIS-RIVIÈRES — Le sort de Félix Brosseau repose désormais entre les mains de ses pairs.

Entrepris il y a trois semaines au palais de justice de Shawinigan, au nord de Trois-Rivières, le procès de ce présumé meurtrier a presque pris fin, hier, alors que les procureurs ont plaidé. Le juge Richard Grenier formulera ses directives, lundi, à la suite de quoi les sept hommes et cinq femmes du jury entreprendront leurs délibérations.

Félix Brosseau, âgé de 30 ans, est accusé du meurtre non prémédité de son père, le journaliste Daniel Brosseau, du *Journal de Montréal*, le 9 janvier 1999. On lui reproche d'avoir assassiné ce dernier à coups de poing, et d'avoir ensuite mutilé son corps en lui coupant la tête, vraisemblablement à l'aide d'une hache.

Me Pierre Spain, procureur de l'accusé, s'est longuement appliqué à démontrer que son client était aux prises avec des troubles d'ordre psychologique, au moment du crime. Il a affirmé que Félix Brosseau était en proie à des délires paranoïdes bien avant le drame, ces délires ayant révélé une schizophrénie.

Les petites annonces

Vente de garage

238

3 jours consécutifs

pour seulement

16,99 \$* pour 3 lignes

1,89 \$* par ligne, par jour additionnel
 * taxes en sus

La Presse

(514) 285-7111
 sans frais 1 800 361-5013

Pour cette offre spéciale, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut annuler après la première parution, cependant la facturation s'établira obligatoirement pour le nombre de jours de parution demandé lors de la réservation. Payables avant publication.

Pour construire, rénover, décorer et jardiner, le cahier **MON TOIT** demain

MON TOIT

La Presse

Pour l'amour des vieilles pierres



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Les techniciens ambulanciers ont envahi les locaux d'Urgences Santé en forçant des portes et ils ont apposé partout sur les murs des autocollants, sous l'oeil inquiet du personnel administratif et en présence des représentants des médias.

Des cols bleus s'en prennent à Mission Québec

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

UNE QUINZAINE de cols bleus des villes de Pointe-Claire et Dorval ont perturbé, hier matin, une rencontre entre le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, et les participants à une future mission québécoise au Maghreb. La police a été mandée, mais n'a finalement pas eu à intervenir.

Des cols bleus ont bruyamment fait irruption dans la salle où se tenait depuis une heure des échanges entre des gens d'affaires, des fonctionnaires et le ministre Landry, qui doivent tous participer à une mission économique du Québec au Maghreb et au Liban. Les manifestants se sont mis à parler si fort que les participants avaient peine à entendre les conférenciers.

« On est obligé d'être grossier pour se faire entendre », a crié l'un d'eux. L'entourage du ministre a d'abord demandé aux manifestants de sortir de la salle ou d'être plus silencieux ; puis la sécurité de l'hôtel est intervenue, aussi en vain.

C'est le ministre Landry qui a réussi à calmer le jeu en sortant de la salle pour entendre les doléances et les revendications des cols bleus.

Il a échangé avec eux plusieurs minutes, s'engageant à lire les documents qui lui seraient envoyés et à y répondre. Mais il n'a pas cédé : « Vous avez le courage de vos opinions ; on a le courage des nôtres. Madame Harel est une femme courageuse ; elle va mener ça à bien, de façon démocratique », leur a répondu le ministre Landry.

La police a été appelée sur les lieux, mais elle n'a pas eu à intervenir.

Ces cols bleus, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ, voulaient protester contre les projets de fusions municipales et leur effet sur les conditions de travail et la sécurité d'emploi, a expliqué au ministre M. Stéphane Brault, un col blanc de Pointe-Claire.

Il faut toutefois préciser que ces dispositions relèvent plutôt de la ministre du Travail Diane Lemieux et de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. Mais le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, est perçu comme un ténor économique du gouvernement, relayant souvent la version patronale ; c'est pourquoi il a été ciblé.

Un des manifestants a précisé que ce genre de manifestation ne constituait qu'un début.

Les locaux d'Urgences Santé vandalisés

Les techniciens ambulanciers votent de nouveaux moyens de pression

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les techniciens ambulanciers n'ont pas perdu de temps avant d'utiliser des moyens de pression plus radicaux, question de faire débloquent leurs négociations qui piétinent avec la direction d'Urgences Santé.

Après la tenue de leur assemblée générale hier avant-midi, les syndiqués membres de la CSN se sont dirigés vers les locaux d'Urgences Santé, rue Bélanger Est, qu'ils ont envahis en forçant des portes et ils ont apposé partout sur les murs des autocollants, sous l'oeil inquiet du personnel administratif et en présence des représentants des médias.

« C'est carrément inadmissible. C'est du vandalisme pur et simple », a lancé encore sous le choc le porte-parole d'Urgences Santé, André Champagne.

Les policiers mandés sur les lieux se sont contentés de surveiller les événements de l'extérieur et de bloquer une section de la rue Bélanger. Ils ont attendu que les manifestants sortent du bâtiment avant d'aller constater les dommages à l'intérieur.

M. Champagne a indiqué que des accusations de vandalisme et de méfait pourraient être portées rapidement contre le Regroupement des techniciens ambulanciers du Québec. « Nous avons assez de preuves pour aller de l'avant. Notre procureur était même à l'intérieur au moment du passage des manifestants et il a pu constater de visu

les gestes posés », a-t-il précisé.

Selon lui, on retrouve toujours les mêmes « goons », une quinzaine, qui ouvrent la voie aux autres dans ce type de manifestation violente.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est le recul de l'employeur sur sa position initiale quant au nombre de postes permanents de techniciens ambulanciers. Selon le rapport du président Yves Imbeault à ses membres, Urgences Santé, après avoir offert 534 postes permanents à la mi-août, n'en offrirait plus que 522. Ce qui, aux yeux du RETAQ, ne suffirait pas à combler les absences (il y en a toujours une quarantaine) et mettrait en danger la vie de la population. Pourtant à la direction d'Urgences Santé, on réplique que l'offre patronale vise à faire passer le nombre de postes permanents de 504 actuellement à 532.

Lors de l'assemblée générale, Yves Imbeault a dit à ses membres, appelés à voter de nouveaux moyens de pression, qu'il ne voulait pas voir de débordements. « Car, a-t-il dit, ils (la direction d'Urgences Santé) veulent nous faire passer pour des criminels. » Il avait cependant précisé aux journalistes que la pose d'autocollants et les factures brûlées ne lui apparaissent pas être du vandalisme.

Ils vont prendre des taxis

D'autre part, la centaine de membres présents ont voté pour débrancher dès hier leur ordinateur lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur véhicule pour aller prendre un café. C'est par ce système que les superviseurs peuvent les joindre. Toutefois ils peuvent aussi être joints par

l'intermédiaire de radios-téléphones qu'ils portent sur eux.

L'autre moyen de pression, qui va débiter mardi, est beaucoup plus radical puisque les ambulanciers envisagent d'abandonner leur véhicule au coin des rues aussitôt que leur quart de travail sera terminé. Ils vont prendre des taxis pour regagner leur domicile, ce qui va obliger les superviseurs à récupérer les véhicules.

Dans les deux cas, le porte-parole d'Urgences Santé a indiqué que l'utilisation de ces moyens de pression pourrait faire l'objet d'une plainte d'outrage au tribunal à la suite de la dernière ordonnance du Conseil des services essentiels.

On se rappelle qu'au cours du dernier week-end, deux voitures de superviseurs ont été retrouvées dans les eaux du fleuve Saint-Lau-

rent. Une enquête policière est d'ailleurs en cours pour retrouver les auteurs du méfait.

Hier, une autre voiture de superviseur a été retrouvée complètement tapissée d'autocollants.

Urgences Santé a fait savoir, dans un communiqué, que le temps de réponse aux appels prioritaires continuait de se situer à l'intérieur des directives du ministère, soit entre huit et neuf minutes. Mercredi, il est même descendu en deçà de huit minutes.

Le syndicat attend cependant le rapport du coroner afin de faire la lumière dans le cas de deux personnes qui sont mortes la semaine dernière en raison de l'arrivée tardive d'ambulances. Le RETAQ a toujours dit que c'est à cause du non-remplacement d'effectifs que ces décès ont été constatés.

LA FÊTE AU VILLAGE

Samedi et dimanche, 16 et 17 sept.

LA PLUS GRANDE VENTE TROTTOIR DE LA SAISON DANS LE VILLAGE

La rue Ste-Catherine fermée à la circulation automobile, entre Amherst et Papineau
Cafés-terrasses, jeux forains, pêche miraculeuse, épluchette, animation

De 10 h à 23 h, samedi et dimanche

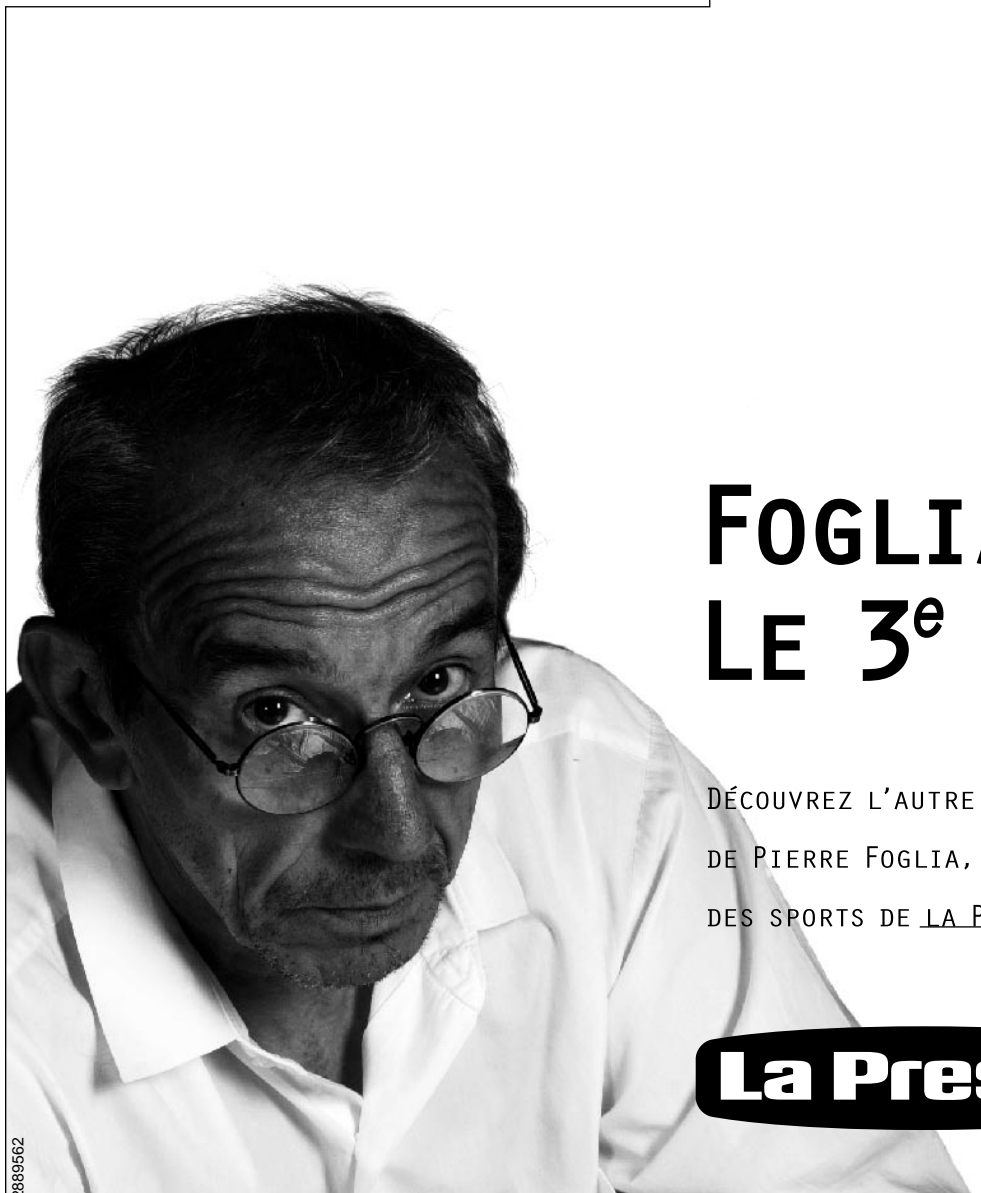
Rens. : **(514) 525-4545**

* Présentée par l'Association des commerçants et professionnels du Village





TOUS LES JOURS À SYDNEY



FOGLIA. LE 3^e CÔTÉ DE LA MÉDAILLE.

DÉCOUVREZ L'AUTRE CÔTÉ DES JEUX OLYMPIQUES AVEC LES COMMENTAIRES DE PIERRE FOGLIA, LES PHOTOS DE BERNARD BRAULT ET LES COMPTES RENDUS DE TOUTE L'ÉQUIPE DES SPORTS DE LA PRESSE. CHAQUE JOUR, DANS NOTRE CAHIER SPÉCIAL « OLYMPIQUES ».

La Presse

Derek Barnabei a été exécuté

Agence France-Presse

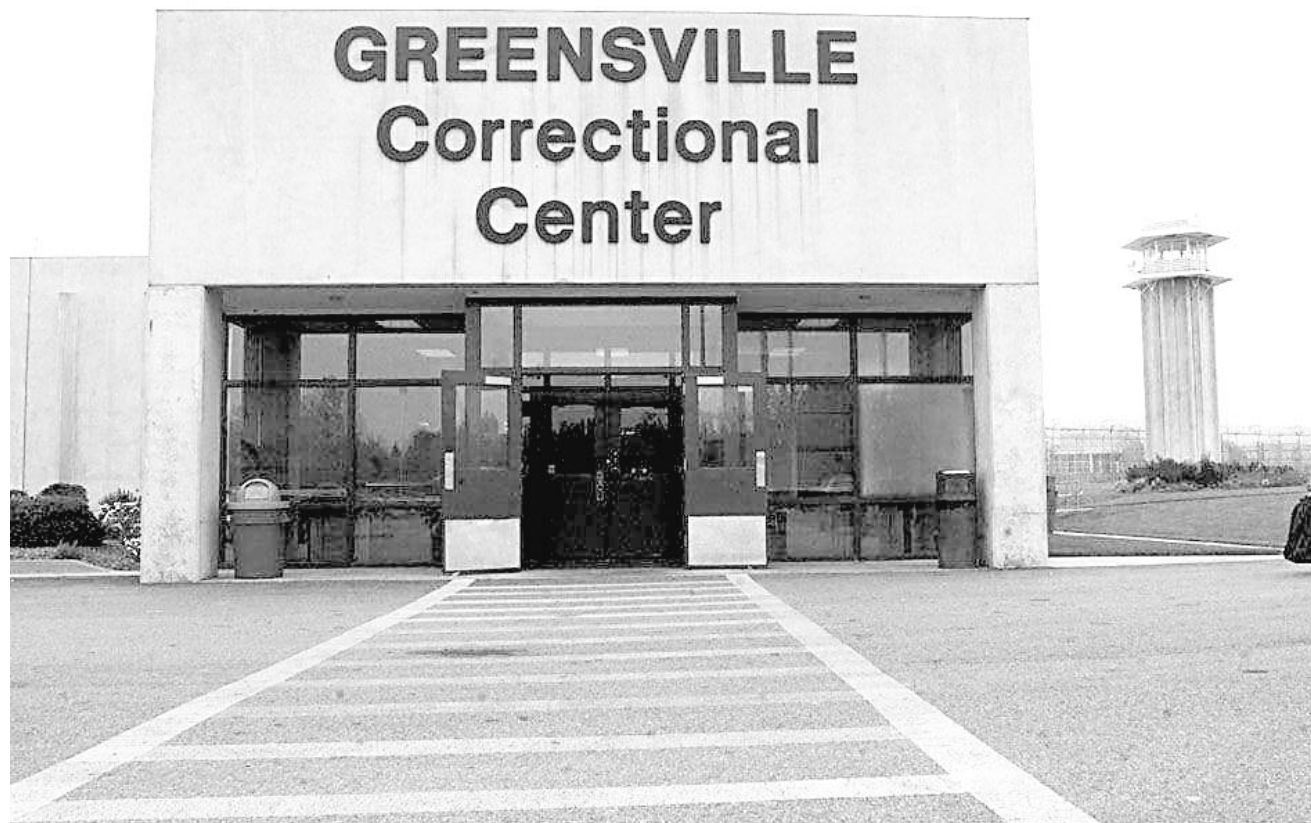
JARRATT, États-Unis – Derek Barnabei, un Américain d'origine italienne de 34 ans, condamné à mort pour meurtre en 1994, a été exécuté hier soir par injection à la prison de Greensville, à Jarratt en Virginie, ont annoncé les autorités pénitentiaires.

L'exécution a débuté à 21 h locales et le condamné a été déclaré mort cinq minutes plus tard, a indiqué le porte-parole du département correctionnel de Virginie, Larry Traylor.

« Je suis vraiment innocent de ce crime, un jour viendra où la vérité éclatera », a déclaré Derek Barnabei sanglé sur la couchette d'exécution, quelques instants avant que la solution mortelle ne commence à couler dans ses veines.

Peu auparavant, la Cour suprême avait rejeté un ultime recours en appel des avocats de Barnabei, qui arguaient que ses droits constitutionnels avaient été violés, après la disparition suspecte pendant trois jours de preuves matérielles à charge et qui étaient aux mains des autorités de l'État de Virginie.

Condamné à mort en 1994 pour le viol et le meurtre l'année précé-



Un gardien se dirige vers l'entrée de la prison de Greensville, à Jarratt en Virginie, où Derek Barnabei, un Américain d'origine italienne de 34 ans, condamné à mort pour meurtre en 1994, a été exécuté par injection à 21 h hier.

dente de sa petite amie, Sarah Wisnosky, une étudiante de 17 ans, à Norfolk en Virginie, Derek Rocco Barnabei a toujours clamé son innocence.

Cette affaire a suscité une importante mobilisation internationale en sa faveur en Europe. L'émotion populaire est particulièrement

grande en Italie, où le monde politique ainsi que le pape Jean-Paul II ont lancé plusieurs appels à la clémence au gouverneur de Virginie.



900

Décès, prières, remerciements

INDEX DES DÉCÈS

- BEAUCHAMP, Paul A.
Ville Saint-Laurent
- BEAUCHESNE, Léo
Victoriaville
- BERNARD (Larochelle), Emilia
Montréal
- CHALOUX, Maurice
Verdun
- CHARBONNEAU, Roger
St-Jérôme
- CHINOSI, Pietro
- COUTU, Rosaire
Montréal
- CRÉPEAU, Soeur Jeanne
- D'AMATO, Maria
Montréal
- DEMERS, Lionel
St-Chrysostome
- DUFOUR, Théophile
Montréal
- FORTIN, Jean
Montréal
- GABOURY, Joseph Aimé Marcel
Montréal
- GOYETTE (Mac Duff), Fleurette
Laval
- HARDY, Frère Claude, capucin
Montréal
- JETTÉ, René
Rougemont
- LALONDE (Rioped), Micheline
Laval
- LAMOUREUX, Marc
Ste-Adèle
- LEMONDE, Jacques
Montréal
- LESSARD, Régine
Valleyfield
- ROBILLARD, Gilles
Dorion
- SACCHITELLE, Annette Dumont
Deux-Montagnes
- TROTTIER, Rita
St-Eustache
- TURCOTTE FOREST, Alice
Repentigny

André Gagnon pourrait écoper d'une peine de 20 ans

Presse Canadienne

QUÉBEC — André Gagnon pourrait écoper d'une peine de prison d'une durée allant de 20 mois à 20 ans, tout dépendant si le juge Pierre Rousseau penche pour la version de la défense ou celle de la Couronne.

Reconnu coupable d'avoir drogué 13 jeunes hommes, d'en avoir agressé sexuellement deux et d'avoir causé la mort de David Desmeules, André Gagnon, âgé de 46 ans, saura le 7 novembre s'il passera 20 années derrière les barreaux, comme le réclame le procureur de la Couronne, M^e Marcel Guimont, ou seulement 20 mois, comme le suggère son avocat, M^e François Huot.

En fait, M^e Huot recommande une sentence de cinq ans de pénitencier, mais comme il faudra en déduire la durée de la détention préventive, équivalant à 20 mois de prison, André Gagnon n'aurait plus que 20 mois à passer en cellule.

À l'occasion des plaidoiries sur la sentence, jeudi, à Montmagny, à l'est de Québec, M^e Guimont a relevé maints facteurs venant, selon lui, aggraver le cas d'André Gagnon, comme le nombre et l'âge des victimes, des garçons âgés de 15 à 18 ans, ainsi que le fait qu'il ait abusé de leur confiance.

« Sous la couverture d'un personnage serviable et généreux, il en a profité pour les droguer alors qu'il connaissait très bien les effets de ces médicaments », a dit M^e Guimont.


Le procureur de la Couronne a ajouté ne pas croire qu'un homme de 46 ans, père de famille, ait pu démontrer une telle insouciance à l'égard de la vie de jeunes gens, abandonnés sur le bord des routes, tellement drogués qu'ils ne pouvaient assurer leur sécurité.

« Le hasard a fait que certains n'ont pas été frappés, mais malheureusement pour David Desmeules, c'est arrivé », a fait valoir M^e Guimont, évoquant la fin tragique du jeune homme d'Amqui, fauché par une voiture, le 19 décembre 1997.

Pour sa part, M^e Huot a dit croire en la réhabilitation de son client. « Je ne vous dis pas qu'André Gagnon doit recevoir une médaille, loin de là, a plaidé M^e Huot. Mais il serait prématuré de jeter la serviette et de penser que toute réinsertion sociale est impossible. »

Par ailleurs, l'avocat a affirmé ne pas avoir encore décidé s'il portera en appel le verdict.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS



COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL

AVIS
COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

SÉANCE PUBLIQUE

DATE : Le lundi 2 octobre 2000 HEURE : 19 h

SUJETS : > CONSULTATION PUBLIQUE
Modifications au schéma d'aménagement

À sa séance du 16 août 2000, le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal a adopté le projet de règlement 89-42 afin de modifier son schéma d'aménagement, plus spécifiquement la carte des grandes affectations du sol et densités d'occupation sur le territoire des villes d'Anjou et de Montréal-Est, ainsi que le projet de règlement 89-43 de façon à reconnaître le statut du Quartier Latin dans le schéma d'aménagement, et ce, à la demande de la Ville de Sainte-Geneviève.

Les modifications proposées au schéma d'aménagement consistent :

- Pour le projet de règlement 89-42, à identifier les propriétés acquises par la Communauté situées sur les territoires des villes d'Anjou et de Montréal-Est pour fins de création d'un parc régional;
- Pour le projet de règlement 89-43, à modifier la carte numéro 11 du « Milieu patrimonial et naturel », soit l'appellation du secteur à valeur patrimoniale du « Village de Sainte-Geneviève » pour y ajouter les mots « et le Quartier Latin ».

Les projets de règlements 89-42 et 89-43, les documents d'accompagnement indiquant la nature des modifications que les villes d'Anjou, Montréal-Est et Sainte-Geneviève devront apporter à leur réglementation d'urbanisme pour se conformer au schéma modifié, et les résolutions par lesquelles ils ont été adoptés, peuvent être consultés au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue Metcalfe, bureau 1407, Montréal, et au bureau de chacune des municipalités faisant partie du territoire de la Communauté.

Fin de la consultation publique

> PRÉSENTATION PAR LES PARCS-NATURE
La gestion des milieux naturels et des paysages

LIEU : Communauté urbaine de Montréal, Cours Mont-Royal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal (métro Peel)

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h.

INFORMATION : 280-3460

AVIS PUBLIC

Conformément à la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales et aux Règlements sur les gares ferroviaires patrimoniales, il est donné avis par les présentes que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, à titre de propriétaire de la gare Centrale, située au 895, rue de La Gauchetière Ouest à Montréal, province de Québec, projette ce qui suit:

Rénovation de deux secteurs dans la Salle des pas perdus à la gare Centrale. Les améliorations envisagées sont les suivantes:

- Secteur «ouest» (à l'arrière de la succursale Banque Nationale): réaménagement du secteur afin d'installer des commerces de vente au détail. Les améliorations incluront des travaux relatifs à la ventilation en conformité avec le code du bâtiment en matière de prévention d'incendie.
- Secteur «est» (près du Salon Classe affaire de VIA RAIL Canada): réaménagement du secteur afin d'installer un commerce de vente au détail et/ou restaurant.

Les travaux de construction commenceront le plus tôt possible après réception de l'autorisation en vertu de la loi.

La demande sera déposée auprès du ministre du Patrimoine canadien le 20 septembre 2000.

Conformément au paragraphe 7 (1) de la loi précitée, toute personne désirant s'opposer à ce projet peut le faire, dans les soixante jours suivant le dépôt de cette demande, en envoyant un avis écrit précisant les motifs de son opposition et tout autre détail qu'elle juge pertinent, à:

L'Honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Une copie de l'avis d'opposition doit être envoyée simultanément à la compagnie de chemin de fer requérante, à l'adresse suivante:

Maître S.A. Cantin, c.r.
Avocat général
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
C.P. 8100
Succursale A
Montréal (Québec) H3C 3N4
Tél.: (514) 399-4260

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

M. Richard Magnan
Propriétés ferroviaires du Canadien National Inc.
935, rue de La Gauchetière Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H3B 2M9
Tél.: (514) 399-5326



LE CHEMIN DE FER DE L'AMÉRIQUE DU NORD
www.cn.ca



CÉGEP RÉGIONAL
de LANAUDIÈRE

PROLONGATION DE LA DATE DU
DÉPÔT DE SOUMISSION
PUBLIÉ DANS LA PRESSE,
ÉDITIONS DU 24 ET 29 AOÛT 2000

APPEL D'OFFRES

PROJET : CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION AGRANDISSEMENT ET RÉFECTION

DONNEUR D'OUVRAGE / PROPRIÉTAIRE :
CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
781, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J5Y 1B4
Chargé de projet : R. Campagna, DSA / (450) 581-6823, poste 202

ARCHITECTE :
LES ARCHITECTES DURAND, BERGERON, RIVEST, JODOIN & ASSOCIÉS
577, rue Notre-Dame, bureau 216, Repentigny (Québec) J6A 2T6
95, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J8E 6A4
Chargé de projet : P.-L. Rivest, Arch. / (450) 752-0770

La présente apporte les informations supplémentaires suivantes :

1- DÉPÔT ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
Le dépôt et l'ouverture des soumissions des Entrepreneurs généraux prévus le 21 septembre 2000 à 10 h est reporté au **JEUDI 28^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2000 (28 septembre 2000) À 14 HEURES**

2- DÉPÔT ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS AU BSDQ / SOUS-TRAITANTS
Le dépôt et l'ouverture des soumissions au Bureau des soumissions déposés du Québec (BSDQ) pour les sous-traitants assujettis à la réglementation du BSDQ est fixé au **LUNDI 25^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2000 (25 septembre 2000) À 14 HEURES.**

3- ADDENDA
Les soumissionnaires sont avisés que deux addenda dont un en architecture, en structure et en mécanique-électricité sera émis au début de la semaine du 18 septembre 2000.

Repentigny, 13 septembre 2000
Réal Campagna
Directeur des Services administratifs

Appels d'offres



Ville de Montréal

Service de l'approvisionnement et du soutien technique

Des soumissions seront reçues, avant 14 h aux dates ci-après énoncées, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour la fourniture de :

No d'appel d'offres : #00-6962
Description : Outils de décarcération
Date d'ouverture : 2 octobre 2000

No d'appel d'offres : #00-6963
Description : Impression de « Constats d'infraction »
Date d'ouverture : 4 octobre 2000

No d'appel d'offres : #00-6964
Description : Contrat d'entretien des imprimantes centrales laser « Xerox » (4050 / 4090)
Date d'ouverture : 4 octobre 2000

Toutes les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans les documents qui sont disponibles pour examen et qui peuvent être obtenus contre un paiement de **50 \$** non remboursable, en s'adressant, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, au Service de l'approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4 à compter du **18 septembre 2000**. Le paiement doit être présenté en argent comptant ou sous forme de chèque visé, mandat bancaire ou de poste établi à l'ordre de la Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à ces fins dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus base ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Information : 872-1000
Montréal, le 15 septembre 2000

Diane Charland
greffière

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS



LE CENTRE MIRIAM
et sa Corporation propriétaire

invitent la population à leurs
Séances publiques d'information

•

Le mercredi 4 octobre 2000 à 20 h

•

au Centre communautaire Lori Black
8160, chemin Royden
Ville Mont-Royal (Québec)

Renseignements :
(514) 345-0210 poste 103



COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL

AVIS
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉANCE PUBLIQUE

DATE : Le mercredi 20 septembre 2000 HEURE : 19 h

SUJETS : > PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 1999 :

- sur la qualité de l'air sur le territoire;
- sur la Station d'épuration des eaux usées de la Communauté.

> SUIVI SUR LE COMBUSTIBLE MOX

> LES SELS DE VOIRIE

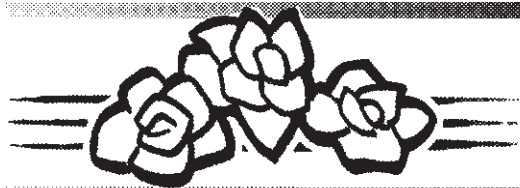
LIEU : Communauté urbaine de Montréal, Cours Mont-Royal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal (métro Peel)

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h.

INFORMATION : 280-3460

Missing files that are needed to complete this page:

+



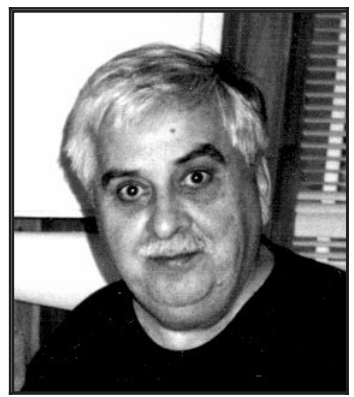
900

Décès, prières, remerciements

DÉCÈS

BEAUCHAMP, Paul A.
De Ville Saint-Laurent, le 13 septembre 2000, à l'âge de 80 ans, est décédé Paul Albert Beauchamp, époux de Anna Donatelli. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Bruno (Suzanne), Marc; ses petits-enfants: Samuel, Simon et Julien ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgie
3955 Côte-de-Liesse
(angle Sainte-Croix) Ville Saint-Laurent
Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre 2000, à 11 h, en l'église Saint-Laurent, 809 boul. Sainte-Croix, Saint-Laurent et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: vendredi de 13 à 17 h et de 19 à 21 h et samedi à partir de 10 h.



BEAUCHESNE, Léo

À l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 14 septembre 2000, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Léo Beauchesne, époux de Mme Doris Nolet, domicilié à Victoriaville. M. Léo Beauchesne laisse dans le deuil, outre son épouse, Mme Doris Nolet, ses enfants: Paule Beauchesne épouse de Pierre Leblanc de Côteau du Lac, Anne Beauchesne épouse de Yves Brassard de Victoriaville, Marc Beauchesne conjoint de Line Tardif de Victoriaville; ses six petits-enfants: Geneviève, Gabrielle, Jean-Philippe, Amélie, Tania et Camille; ses sœurs: Maria Beauchesne d'Arthabaska, Gertrude Beauchesne épouse de feu Georges-Henri Jacob de Victoriaville, Mme Nelsey Chouinard épouse de feu Maurice Bergeron de Victoriaville; ses beaux-frères et belles-sœurs: Rollande Laine de Victoriaville, Gilberte Nolet de Victoriaville, Claude Nolet épouse de Monique Laroche de Québec. M. Léo Beauchesne laisse également dans le deuil plusieurs autres parents et amis. Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre 2000, à 11 heures à l'église Notre-Dame-de-L'Assomption de Victoriaville. La famille reçoit les marques de sympathies vendredi après-midi, de 14 à 16 h 30 et en soirée de 19 à 22 h. Samedi journée des funérailles à partir de 9 heures au salon funéraire

Louis Bergeron inc.
620 boul. Bois-Francis Sud, Victoriaville (secteur Arthabaska)
Pour souligner votre sympathie la famille apprécierait des dons pour la Société canadienne du cancer dont les formulaires seront disponibles au bureau du salon funéraire. La direction des funérailles a été confiée au salon funéraire Louis Bergeron inc., situé au 620 boul. Bois-Francis Sud, Victoriaville (secteur Arthabaska).



BERNARD (Laroche), Emilia

À Montréal, le 11 septembre 2000, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Emilia Laroche, fille de feu Rosaria Plante et de feu Joseph Laroche, épouse de feu M. Raymond Bernard. Elle demeurait à Montréal, autrefois de St-Lambert, Lévis. La famille recevra les condoléances au

Salon funéraire du Centre municipal de St-Lambert, comté de Lévis
le vendredi 15 septembre de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Samedi à compter de 9 h. Le service religieux sera célébré le samedi 16 septembre à 11 h en l'église de St-Lambert et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses filles: Raymonde (Roger Gourde), Suzanne (Ghislain Roy Sr.); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants: Nathalie Gourde (Michel Pinet), Guillaume, Aouchka, Marie-Laurence, Marjolaine Gourde (Eric Cabot), Camille, Caroline, Karine Gourde, Lynda Roy (Yves Bourquardez), Zachary, Ghyslain Roy Jr. Elle laisse également ses sœurs: Yvette Laroche (Maurice Martel), Gabrielle Laroche (Ludger Fortier), Lorette Laroche (Denis Dionne), feu Rita Laroche (Laurent Bélanger); ses frères: feu Donat Laroche (Béatrice Raymond), feu Aimé Laroche (Yolande Bloudeau), Raymond Laroche (Gertrude Dallaire), Alfred Laroche (Gemma Deschênes), Eudore Laroche (Aline Archambault), Charles Laroche, ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins et amis. Toutes marques de sympathie peuvent se traduire par un don au service de développement du Neuro, à l'hôpital neurologique de Montréal, 3801, University, Montréal. Direction des funérailles:

Beaudoin, Ferland, Dupuis Ltée
St-Flavien
Pour renseignements: 418-728-2202

CHALOUX, Maurice
1929-2000
À l'hôpital de Verdun, le 11 septembre 2000, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Maurice Chaloux, époux de Colette Allain Chaloux. Il laisse dans le deuil ses enfants Robert (Susan) et Lynne (Bruce), ses frères, sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Il sera exposé au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
7200, Newman, LaSalle
Heures des visites: le samedi 16 septembre de 10 à 12 h 30. Une réunion de prière aura lieu le même jour en la chapelle du complexe à 12 h 30. Si désiré, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

CHARBONNEAU, Roger
1926-2000
À St-Jérôme, le 14 septembre 2000, à l'âge de 74 ans, est décédé Roger Charbonneau, fils de feu Albert Charbonneau et de feu Blanche Forget. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Yvan (Pierrette Wilson), Lucille (Réal Raymond), Gaëtan (Claire Raymond), Denise, Lise (Gaston Lepege); ses neveux et nièces. Il était le frère de feu Jean-Paul (feu Estelle Lapierre). Exposé dès le vendredi 15 septembre 2000 à 19 h au salon de la

Maison funéraire Trudel
400 rue Labelle, St-Jérôme
Funérailles le samedi à 11 h, en l'église Ste-Paule et de là au crématorium.

CHINOSI, Pietro
1924-2000
En Italie, le 9 septembre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédé monsieur Pietro Chinosi. Il laisse dans le deuil sa très chère épouse Teresa Gatti, ses enfants, Odetta (Peter Sorenti), Jean-Pierre (Mary Colletti) et Christina (Serge Vanier), ses petits-enfants qu'il aimait adorablement, Michael, Pamela, Sonia, Jessica, Bianca, Olivier et Benjamin ainsi que plusieurs parents et amis au Canada et en Italie. Il sera exposé au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval
le dimanche 17 septembre de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et le lundi 18 septembre à partir de 8 h 30, suivi des funérailles à 10 h en l'église Notre-Dame-de-Pompeii, rue Sauvée, coin boul. St-Michel, et de là l'inhumation au mausolée du cimetière de Montréal. Au lieu de fleurs, la famille apprécierait des dons au Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, 5000, rue Bélanger, Montréal H1T 1C8, ou à l'Association pulmonaire du Québec, 800, boul. de Maisonneuve Est, bureau 800, Montréal H2L 9Z9.

COUTU, Rosaire
À Montréal, le 12 septembre 2000, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Rosaire Coutu, époux de Claire Décaray. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Pierrette Gagnon), sa petite-fille Isabelle (Enoulet Godin), prédécédé par son fils Guy. Il laisse également dans le deuil ses frères et sœurs Laurette, Conrad, Rollande, Jacqueline, Claire et Albert. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgie
1415, Fleury Est, Montréal
Les funérailles auront lieu le vendredi 15 septembre à 13 h en l'église Saint-Charles Garnier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés. Heures de visite: jeudi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, vendredi dès 14 h.

CRÉPEAU, Soeur Jeanne
À la Maison-mère des Soeurs de Saint-Anne, à l'âge de 92 ans, est décédée Soeur Jeanne Crépeau, nom en religion: Soeur Marie Philippe-André, SSA, née à Montréal (Sacré-Coeur de Jésus), fille de feu Ulris Crépeau et de feu Marie-Louise Trudel. Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil son beau-frère M. Gaston Robitaille, ses cousines Mlle Berthe Marien, Mme Germaine Marien-Sauvageau et autres, ainsi que de nombreux amis. Exposée le jeudi 14 septembre à 14 h à la

Maison-mère des Soeurs de Saint-Anne
1950, rue Provost, Lachine
Les funérailles auront lieu le vendredi 15 septembre à 10 h en la chapelle de la Maison-mère. Inhumation au cimetière de la Congrégation des Soeurs de Saint-Anne. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Heures de visite: de 14 à 17 h et de 19 à 21 h 30.
Direction funéraire Alfred Dallaire inc.

D'AMATO, Maria
À Montréal, le 13 septembre 2000, à l'âge de 85 ans, est décédée madame Maria Petosa (D'Amato). Outre son époux, Antonio D'Amato, elle laisse dans le deuil ses enfants Giovanni, Assunta, Carmine et leurs familles ainsi que de nombreux ami(e)s. Elle sera exposée le 14 septembre de 19 à 22 h et le 15 septembre de 14 à 17 h et de 19 à 22 h au salon funéraire

Alfred Dallaire inc.
2645 Henri Bourassa Est (coin Vianney), Montréal
Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Pompeii. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation de cardiologie de Montréal ou à la Fondation de l'hôpital Fleury seraient appréciés. La famille D'Amato désire remercier ses infirmières et tout le personnel du 4e étage de l'hôpital Fleury pour leurs bons soins et pour leur dévouement.



DEMERS, Lionel

1916-2000
À St-Chrysostome, le 13 septembre 2000, à l'âge de 84 ans, est décédé Lionel Demers, époux de Chérie Demers. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils adoptif, Marcel Reid (Denise Vincent); son beau-frère, Jérôme (Annette); ses neveux et nièces, Camille, France, Louis, Josée et Michel ainsi que leurs conjoints(es). Exposé au:

Funérarium Gibeau inc.
107 rue Vincent, St-Chrysostome
Les funérailles auront lieu le lundi 18 septembre, à 14 heures, en l'église paroissiale de St-Chrysostome. Heures des visites: samedi de 19 heures à 22 heures, dimanche de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures et lundi dès midi.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Seigneur pour faveur obtenue. M.C.C.



DUFOUR, Théophile

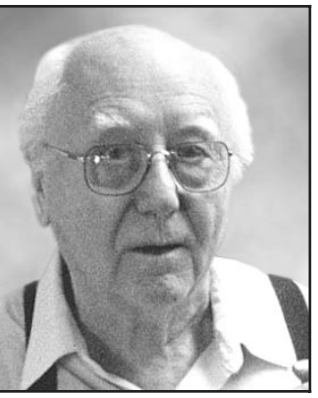
1911-2000
À Montréal, le 14 septembre 2000, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Théophile Dufour, époux de Cécile Bourdon. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Maurice, Aimé (Nicole Lebel), Daniel, Bélanda, Sonia (Serge Tremblay); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que de nombreux parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.
6825 Sherbrooke Est, Montréal
Une réunion de prières aura lieu à la chapelle du complexe, le samedi 16 septembre, à 11 h 30. Heures de visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi dès 10 h.

FORTIN, Jean
1938-2000

À Montréal, le 13 septembre 2000, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Jean-Paul Fortin, époux de Jacqueline Morrissey. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux enfants Patrick (Pascale Benoit), Carolyne (Pasquale Madrigano); sa soeur Jeannine Fortin Bouvier; sa belle-soeur Béatrice Morrissey.

Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. La famille accueillera parents et amis(es) au **Complexe funéraire Magnus Poirier inc.**
222 boul. des Laurentides, Laval
Une réunion de prières en présence des cendres aura lieu à la chapelle du complexe le samedi 16 septembre, à 15 h. Heures de visite samedi de 14 à 15 h. Au lieu de fleurs, des dons à la Société du cancer seraient appréciés. Un merci particulier au docteur Raymond Beaulieu et au personnel du 4ième et du 5ième du Pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu pour l'attention personnalisée et humanitaire.



GABOURY, Joseph Aimé Marcel

À Montréal, le 9 septembre 2000, est décédé Marcel Gaboury, à l'âge de 83 ans. Veuf de Claire Toupin, il laisse dans le deuil ses quatre fils, Michel (Diane Poirier), Louis (Paule Désautels), Robert (Claudette Doreau) et François (Chantal Lachance); ses petits-enfants: Alex, Kim Elisabeth, Ariane, Eve, Clément, Béatrice, Camille et Gautier. Il laisse aussi dans le deuil ses frères Roland, Benoit et Jean-Paul et sa soeur Germaine et de nombreux neveux et nièces. D'abord enrôlé dans le Corps d'aviation royal canadien en 1940, il travailla ensuite comme chimiste au Québec et aux États-Unis pour la durée du conflit. Il occupa par la suite des postes de nature technique pour plusieurs compagnies pétrolières. Spécialiste du système métrique, il rédigea et publia des ouvrages sur ce sujet et ce depuis 1948.

Selon ses volontés, la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Une cérémonie religieuse en présence des cendres aura lieu le vendredi 15 septembre à 11 heures au **Complexe funéraire Magnus Poirier inc.**
10 300 boul. Pie IX (coin Fleury) Montréal
La famille recevra les condoléances avant la cérémonie. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à la Fondation du CHUM (Fonds de pathologie moléculaire, aux soins du Dr Louis Gaboury) seraient appréciés, 3840 rue St-Urbain, Montréal H2W 1T8. L'inhumation des cendres aura lieu au cimetière familial de St-Maurice, à une date ultérieure.

GOYETTE (Mac Duff), Fleurette
1910-2000
À Laval, le 12 septembre 2000, à l'âge de 90 ans, est décédée madame Fleurette Goyette, épouse de feu Théo Mac Duff. Elle laisse dans le deuil sa nièce Francine Goyette-Prégent (Normand Prégent), ses arrière-petits-enfants, Isabelle, Frédéric ainsi que plusieurs parents et amis. Ses cendres seront exposées le dimanche 17 septembre de 19 à 21 h en la chapelle du

Mausolée St-Martin
(édifice située en arrière du Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.)
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval
Au lieu de fleurs, des dons à la Société d'Alzheimer de Laval, 111, boul. des Laurentides, bureau 230, Ville de Laval, Qc, H7G 2T2, seraient appréciés par la famille.

PRIÈRES

MERCI MON DIEU
Dites 9 fois *Je vous salue Marie* par jour durant 9 jours. Faites tous souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9e jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyablement vrai. D.H.



HARDY, Frère Claude, capucin

1941-2000
Le frère Claude Hardy est né le 26 décembre 1941 à Portneuf, près de Québec. Il était le quatrième dans une famille de neuf enfants. Après ses études primaires, il fit les six premières années du cours classique au Séminaire Saint-François de Saint-Augustin-de-Desmaures, à partir de 1954. Il entra par la suite au noviciat des capucins le 14 août 1960. Il fit la première profession le 15 août 1961 et la profession perpétuelle le 15 août 1964. Il fut ordonné prêtre le 30 août 1969. Il avait fait les études de philosophie chez les capucins de Pointe-aux-Trembles (1961-1964) et celles de théologie à l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

Devenu prêtre en 1969, Claude a passé le reste de sa vie en deux endroits: à Hull de 1969 à 1973 comme aumônier de la J.O.C., et à Montréal de 1973 jusqu'à sa mort. En 1973, il se rendit à Montréal pour accompagner les jeunes travailleurs; il y fut nommé aumônier de la J.O.C. diocésaine en 1978. En 1981, il commença à travailler au Centre de pastorale en milieu ouvrier, puis en 1986 au Carrefour familial Hochelaga. En 1994, il passa au secrétariat de la C.R.C.Q., comme permanent au comité de priorités dans les dons. Claude est décédé subitement au cours de la nuit du 8 au 9 septembre, vers une heure. On l'a trouvé étendu sur le plancher de la cuisine et on l'a transporté à l'hôpital. Il a été impossible de le réanimer. La dépouille mortelle sera exposée à la Chapelle de la Réparation (3650 de la Rousselière, Montréal), le 15 septembre à 13 h, et il y aura une célébration communautaire à 19 h, le même jour. Les funérailles auront lieu le lendemain, le 16 septembre, au même endroit à 11h. Des offrandes peuvent être envoyées au Carrefour familial Hochelaga (3575 La Fontaine, Montréal, H1W 1V5, tél.: 523-9283) en faveur de la Maison Claude-Hardy, qui a été fondée en avril 2000 pour pères de famille en difficulté.

Direction Alfred Dallaire inc.

JETTÉ, René
1942-2000
À Rougemont, le 12 septembre 2000, à l'âge de 58 ans, est décédé monsieur René Jetté, conjoint de madame Colette Girouard. Il laisse dans le deuil son père Donat Jetté, sa soeur Monique, son neveu Normand ainsi que de nombreux autres parents et amis. Une rencontre familiale aura lieu ultérieurement. Direction funéraire:

Yvon Desnoyers & Fils inc.
20, rue des Carrières
Chambly, Qc, (450) 658-8551



LALONDE (Riopel), Micheline

1935-2000
À Laval, le 13 septembre 2000, à l'âge de 65 ans, à la suite d'une courageuse lutte contre le cancer, est décédée Micheline Lalonde, née Riopel. Elle laisse dans le deuil son époux Jean Lalonde, ses enfants Danielle (Jacques Chabot) et Gilles (Daniel Le Ménard), sa mère Juliette Landriault Riopel, sa soeur Francine, ses frères Bernard et Pierre, ses petits-enfants Naomi, Maude et Hugues-Olivier, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux, nièces et autres parents et amis. La famille accueillera parents et amis au

Mausolée St-Martin
(Édifice situé à l'arrière du Complexe funéraire Alfred Dallaire)
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval
le samedi 16 septembre de 19 à 22 h et le dimanche 17 septembre de 9 à 10 h 30, suivi d'une cérémonie à la chapelle du mausolée à 10 h 30.

Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation Cité de la Santé pour l'unité des soins palliatifs seraient appréciés. La famille remercie les docteurs Manon Boursier et Maurice Gagnon ainsi que toute l'équipe des soins palliatifs pour leur dévouement.

LAMOUREUX, Marc
1914-2000
À Ste-Adèle, le 13 septembre 2000, à l'âge de 86 ans, est décédé Marc Lamoureux, époux de Pauline Caron. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Pierre (Caroline D'Amour) et Jean (Dolores Blaquière); ses petits-enfants: Julie, Marc, Philippe et Frédéric, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Une réunion de prières aura lieu le samedi 16 septembre à 11 h 30 au

Complexe funéraire Régional Guay inc.
418 boul. Labelle
angle autoroute 640, Rosemère
La famille sera présente dès 10 h 30 pour y recevoir les condoléances. Au lieu de fleurs, des dons à Opération Enfant-Soleil seraient appréciés.

LEMONDE, Jacques
1926-2000
À Montréal, le 13 septembre 2000, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jacques Lemonde, époux de Jacqueline Desjardins. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Johanne (James Bell), André (Diane Potvin), Hélène (Daniel Landry), Carole (André Girouard) et ses petits-enfants, sa soeur Monique Templeton ainsi que neveux et nièces, parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.
7388 boul. Viau, St-Léonard
Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre, à 14 h, en l'église St-Léonard, 5525 Jarry Est et de là au cimetière crématorium Magnus Poirier inc. Heures de visite: vendredi le 15 septembre de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi le 16 dès 11 h. Des dons au Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

LESSARD, Régine
À Valleyfield, le 12 septembre 2000, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Régine Lessard. Elle résidait à Valleyfield. Elle laisse dans le deuil son conjoint Yvan Desrosiers, ses frères et sœurs Germain (Jeannine Tremblay), Jean-Guy (Juliette Cardinal), Jeannine (Jean Reid), Denis (Pauline Cardinal), Jacques (Luce Paquet), sa belle-soeur Ida Clavette, ses neveux et nièces ainsi que parents et amis. La famille recevra les condoléances le samedi 16 septembre de 11 h à 13 h 45 au

Centre funéraire J.A. Larin & Fils inc.
317, rue Victoria, Valleyfield
Les funérailles suivront à 14 h en la Cathédrale. Inhumation au cimetière de Valleyfield.

ROBILLARD, Gilles
1934-2000
À Dorion, le 7 septembre 2000, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Gilles Robillard époux de Mme Carole Lafrance. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Claude, Josée et Guy; ses petits-enfants: Mathieu, Maxime et Philippe; ses frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs ainsi que de nombreux autres parents et amis. Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre, à 12 h, en l'église Très Ste-Trinité de Dorion et de là au cimetière Ste-Anne-de-Bellevue. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La famille recevra les condoléances à l'église à compter de 11 h. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Direction Urgel Bourgie

SACCHITELLE, Annette (Dumont)
1908-2000
À Deux-Montagnes, le 24 août 2000, à l'âge de 91 ans, est décédée Annette Dumont, épouse de feu Louis Sacchitelle. Elle laisse dans le deuil sa soeur Cécile, ses belles-sœurs Simone Guy et Gisèle Turcotte, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Elle fut confiée aux

Salons funéraires Guay inc.
1004, chemin Oka, Deux-Montagnes
Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre à 13 h en l'église St-Agapit. La famille recevra les condoléances à l'église dès 12 h 15.

TROTTIER, Rita
À St-Eustache, le 13 septembre 2000, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Rita Trottier, épouse de feu M. Lionel Leboeuf. La famille accueillera tous ceux qui désirent rendre un dernier hommage à Rita au

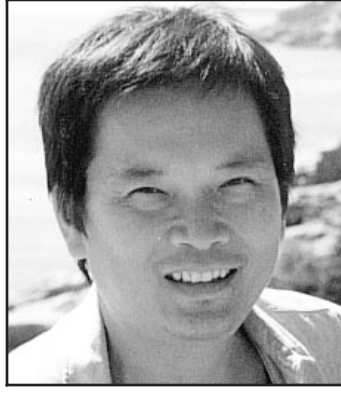
Funérarium Lacoursière Ltée
185, boul. de la Montagne
St-Casimir, Cté Portneuf
vendredi de 19 à 22 h, samedi à compter de 13 h. Les funérailles auront lieu le samedi 16 septembre 2000 à 15 h en l'église de St-Casimir et de là au cimetière paroissial. Mme Leboeuf laisse dans le deuil ses enfants, Jocelyne (Daniel Faust) et Denis, ses petits-enfants, Julie et Damien, ses frères et sœurs, de nombreux parents et ami(e)s. La famille tient à remercier du fond du coeur tout le personnel du Centre d'accueil de St-Benoit (Mirabel) qui lui a prodigué avec générosité et affection pendant de nombreuses années les soins patients et attentifs dont elle avait besoin. Merci également au personnel du Centre hospitalier de St-Eustache qui l'a assistée dans ses derniers moments. Ceux qui le désirent peuvent faire un don à la Société St-Vincent-de-Paul.

Pour info: 418-339-2212
Télé.: 418-285-2077
Courriel: lacoursiere@globetrotter.net

TURCOTTE FOREST, Alice
1919-2000
À Repentigny, le 14 septembre 2000, à l'âge de 80 ans, est décédée paisiblement dans son sommeil, Mme Alice Forest, épouse de M. Robert Turcotte. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses deux fils Roger (Josette Marci), Jacques (Nadia Mikhael), sa fille Monique (Jacques Dalpé); ses petits-enfants: Alexandre (Lynn O'Connor), Maude, Audrey et Kevin; son arrière-petit-fils William, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces et autres parents et amis. Exposée au salon funéraire

Guay inc.
384 Notre-Dame, Le Gardeur
Les funérailles auront lieu le lundi 18 septembre, à 10 h en l'église St-Philippe L'Ermitte de Le Gardeur, suivies de l'inhumation au cimetière du même endroit. Heures de visite: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et lundi dès 9 h.

5ième ANNIVERSAIRE



Hwee How Timm Pong
Le 15 septembre nous rappelons des moments profondément inscrits dans nos vies. Nous pensons toujours à toi et mille et un détails quotidiens marquent encore ton passage parmi nous.

Philippe et Marie-Josée

Trop occupé pour penser à la mort, la vôtre ou celle des autres? Mais comme vous devrez tôt ou tard y faire face, la meilleure façon de ne pas y penser, c'est en prenant des dispositions dès maintenant.

URGEL BOURGIE
Les Cimetières-Jardins Renseignements: (514) 735-2025



**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

15 septembre 2000

Page E8 manquante